



Avis sur permis de construire

Commune : CHAMPS SUR MARNE
Adresse : angle rues GALILEE – BLAISE PASCAL
Objet : résidence étudiante – foyer jeunes travailleurs (624 logements) et bureaux
Réf permis : PC 077 083 17 00028
Date dépôt : 21/12/2017
Date réception SIETREM : 24/01/2018



Descriptif Gestion des déchets : présence de locaux déchets dans chaque bâtiment et 4 aires de présentation à la collecte

Avis SIETREM : FAVORABLE

Les conteneurs devront être présentés à la collecte sur ou à proximité immédiate de la voie publique. L'accès aux bacs depuis la voie devra être assuré par un aménagement spécifique empêchant le stationnement au droit du point de présentation sur une largeur permettant le passage d'un bac.

Observations : Le SIETREM est un syndicat mixte compétent en collecte et traitement des déchets ménagers. Les entreprises détentrices de déchets d'emballages non ménagers ont l'obligation de les valoriser (article R. 543-66 à R. 543-72 du code de l'environnement). Les Déchets des établissements commerciaux assimilables aux ordures ménagères ne peuvent être collectés qu'à hauteur de 1 500 litres hebdomadaires (voir le règlement du SIETREM téléchargeable sur www.sietrem.fr).

Il est conseillé de distinguer les locaux déchets des logements de ceux des actifs.

Date du présent avis SIETREM : 19/02/2018

Pour le Président empêché et par délégation

Le Vice-Président,

M. GUILLAUME